

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 8
Absents et excusés : 3
Procurations : 2
Votants : 10

N° 2024 – CA – 09 :

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Onet-le-Château se sont réunis le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre à 09h00, dans les locaux du CCAS d'Onet-le-Château, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre.

Présidence : Jean-Philippe KEROSLIAN,

Présents : Christine LATAPIE, Dominique BEC, Marie-Thérèse BOULOC, Sylvain TRIADOU, Jeanine MONTEILLET, Françoise VITIELLO, Isabelle COURTIAL,

Absent ayant donné pouvoir : Jean-Pierre FLAK (pouvoir à Sylvain TRIADOU), Marie-Claude BOIDIN (pouvoir à Françoise VITIELLO),

Absents excusés : Jean-Luc PAULAT,

Secrétaire de séance : Christine LATAPIE.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

ENTENDU qu'après lecture du compte administratif 2023 du budget du CCAS, il est communiqué au Conseil d'Administration les résultats de l'exercice s'établissant de la manière suivante :

CONSIDERANT que statuant sur l'affectation du résultat du budget du CCAS, le Conseil d'Administration :

- Constate, à la clôture de l'exercice 2023, les éléments suivants :

	2023
FONCTIONNEMENT	
Excédent reporté	11 964,57 €
Déficit reporté	
Résultat antérieur reporté	11 964,57 €
Recettes	322 585,24 €
Dépenses	325 722,82 €
Résultat de l'exercice	- 3 137,58 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	8 826,99 €

INVESTISSEMENT

solde d'exécution positif N-1	72 033,07 €
solde d'exécution négatif N-1	
Solde d'exécution reporté	72 033,07 €
Recettes	6 393,02 €
Dépenses	1 000,00 €
Solde d'investissement de l'exercice	5 393,02 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT CUMULE (compte R/001)	77 426,09 €
Restes-à-réaliser en recettes	0,00 €
Restes-à-réaliser en dépenses	0,00 €
Besoin de financement RAR	0,00 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT (compte R/001)	77 426,09 €

- Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

1 - Constate le solde d'exécution de la section d'investissement :

EXCEDENT DE FINANCEMENT CUMULE (compte R/001)

77 426,09 €

2 - Excédent reporté en section de fonctionnement

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (compte R/002)

8 826,99 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des voix :

- Approuvent l'affectation du résultat du budget du CCAS 2023 telle qu'exposée ci-dessus.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et ans susdits

et extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Christine LATAPIE

Certifiée exécutoire par M. le Président

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le : 12 AVR 2024